

AMIANTE

C'est parti!



L'amiante, à la CSN, c'est comme le charbon pour les syndiqués britanniques ou l'étain pour les militants boliviens: ça fait partie de notre histoire. C'est à la suite de la grève de 1949 à Thetford Mines, par exemple, qu'est né l'actuel Fonds de défense professionnelle de la centrale.

Aujourd'hui, les mineurs CSN mènent une lutte d'une importance capitale pour leur avenir, une lutte fondée sur un des principes les plus élémentaires du syndicalisme: l'ancienneté.

Luc Gosselin nous en explique les enjeux.

Page 8

STCUM

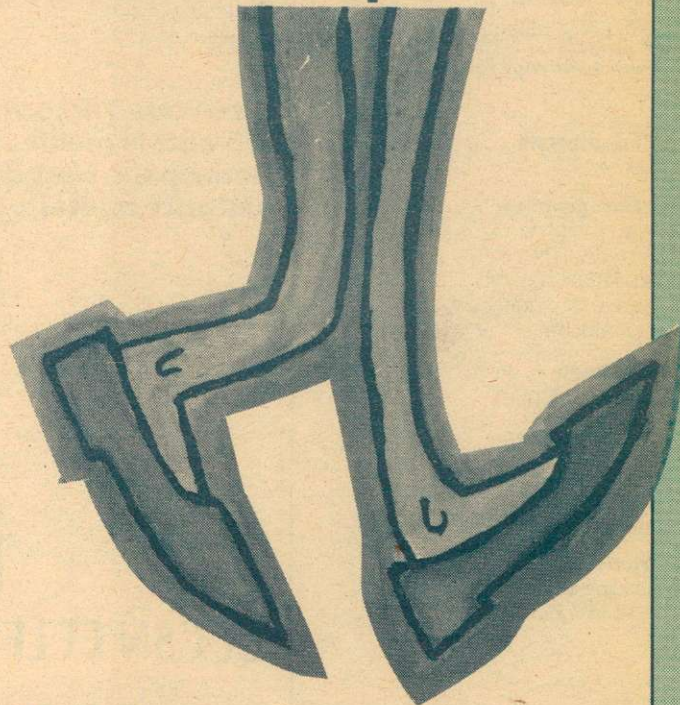
Un poison quotidien: la bureaucratie

Au-delà de l'image publique de sa pdg, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal pratique, dans ses relations de travail quotidiennes avec ses employés, une politique caractérisée par l'immobilisme et la «bureaucratie» encrassée. Du plus farfelu au plus accusateur, Guy Ferland nous en présente quelques exemples.

Page 12

8 MARS

Beau temps, mauvais temps...



Pour l'État Provigo et son armée d'affairistes, toute la société québécoise se réduit à quelques colonnes de chiffres. Dans cette société ratatinée qu'«ils» nous présentent invariablement dans nos assiettes, il ne reste aucune place pour les aspirations – jugées trop dispendieuses – des femmes. Mais les femmes ont l'habitude de ces résistances, de ces «mauvaises périodes». Et elles entendent bien continuer d'avancer, «beau temps, mauvais temps». Un dossier de Lucie Laurin, en

Page 3

AUSSI Des NOUVELLES CSN de
• Longueuil • St-Timothée • Pointe-du-Lac • Aylmer • Saguenay-Lac St-Jean

Rédaction

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Jacques Gauthier
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Conception graphique

Jean Glădu

Caricaturiste

Garnotte

Photographes

Alain Chagnon
Archives CSN
Louise DeGrosbois
Robert Fréchette
Guy Ouellet

Montage

Mychèle Arbour

Composition

Tricycle compo

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)

« Si tu veux la paix, prépare la guerre » ?

Un sondage effectué auprès de la population du Saguenay-Lac St-Jean (voir texte en page 15).

Êtes-vous d'accord avec l'énoncé suivant: « Si tu veux la paix, prépare la guerre » ?

Oui: 12%
Non: 83%

Êtes-vous d'accord avec l'énoncé suivant: la meilleure façon de négocier la paix, c'est de montrer sa supériorité militaire ?

Oui: 20.1%
Non: 71.2%

À la question suivante: choisissez entre 1, 2 ou 3.

1. «Négocier la paix en augmentant les dépenses militaires» 8.3%
2. «Négocier la paix en conservant le même niveau de dépenses militaires» 44.7%
3. «Négocier la paix en diminuant les dépenses militaires» 44.9%

Quel est le problème le plus important actuellement ?

Le chômage 48.4%
La famine 31.9%
La guerre 10.9%

DERNIÈRE HEURE

LA CSN ET LE BUDGET WILSON: L'EMPLOI, L'EMPLOI!

«Un budget sans surprises ni contenu, présenté par un gouvernement qui, visiblement, est paralysé par une action qu'il doit mener sur un autre front, celui de la moralité publique».

Dans une déclaration préliminaire suite au budget présenté par le ministre fédéral des finances, M. Michael Wilson, Gerald Larose a soutenu que la situation économique actuelle est le résultat direct du choix fait par le gouvernement conservateur de ne pas intervenir dans les lois du marché.

«C'est ainsi, constate le président de la CSN, que le taux de chômage est aujourd'hui à 4,8 pour cent à Toronto et qu'il se situe à 10,8 pour cent au Québec. M. Wilson est véritablement le ministre des Finances de Toronto».

Pour la CSN, la réduction massive du soutien au développement régional est directement responsable de cet état de fait. «Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les sommes consacrées au développement régional ont été diminuées de 3 milliards\$, soit 19,5 pour

cent. Pendant ce temps, les sommes consacrées à la défense ont été haussées de 1,5 milliards\$, soit 16,4 pour cent», a constaté le président.

À son avis, la réduction des dépenses à ce chapitre est directement responsable de l'écart entre la région de Toronto et d'autres régions moins favorisées en regard de l'emploi.

Même si, d'autre part, les contribuables semblent épargnés par le présent budget, il ne faut pas oublier qu'ils ont été frappés extrêmement durement depuis deux ans et que les taxes décrétées dans les budgets antérieurs continuent de s'appliquer. Gerald Larose a précisé que depuis un an, les impôts directs des particuliers ont augmenté de 20,8 pour cent et les taxes indirectes de 31,5 pour cent. Pendant la même période, les impôts des sociétés n'augmentaient que de 4,3 pour cent. «Ces chiffres démontrent clairement où se situent les choix des conservateurs», a-t-il conclu.



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 1,900 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.



ON AVANCE

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS

par Lucie Laurin

Les femmes ont l'habitude des intempéries. Elles en ont vaincu des résistances, avant de marquer quelques points! Ce sont ces ghettos, dont elles entrouvent les portes; ce voile sur la violence qui leur est faite, qu'elles lèvent enfin; ce principe de l'égalité, qu'elles imposent jusque dans les conventions collectives... ♀ Par beau temps, c'est tout doucement qu'elles transforment les multiples champs qu'elles avaient investis, en y provoquant questionnements et remises en cause. Cependant, lorsque vient pour elles le moment de briser leurs liens de dépendance économique, l'opposition se fait farouche, tant est rentable le mépris de leur travail invisible et de leur personne. Leurs acquis, alors, sont minces, si minces... ♀ Fragiles acquis, aussitôt menacés lorsque arrive la saison ingrate et avec elle, une triste armée d'affairistes qui réduisent le Québec à quelques colonnes chiffrées. Tout est par eux comptabilisé, depuis l'égalité des sexes à la justice sociale, en passant par la qualité de la vie. Dans la société ratatinée qu'ils proposent ensuite, il ne reste aucune place pour les aspirations – jugées trop dispendieuses – des femmes... ♀ À l'approche du 8 mars, des femmes nous parlent des effets de cette mentalité comptable sur deux secteurs qui les touchent particulièrement: les centres de femmes et l'éducation.

LYNE DESSUREAULT,
organisatrice communautaire,
Centre des Femmes de Verdun:

« Les centres de femmes ont été créés pour répondre à des besoins particuliers dans un milieu précis; les femmes qui les fréquentent développent un sentiment d'appartenance: c'est leur centre, elles s'y sentent à l'aise.

« Chez nous, la majeure partie de la clientèle est constituée de femmes au foyer, âgées de 35 à 45 ans, qui se retrouvent seules parce que les enfants sont grands; elles font face à des problèmes d'identité, d'isolement, de dépression, de toxicomanie, de violence, ou encore elles n'arrivent pas

à trouver un emploi. Quelquefois, elles nous sont référées par des CLSC, des groupes de femmes, ou par des médecins, qui estiment que notre approche est plus efficace que l'usage de calmants! »

Le remède: présence et appui

« Les femmes viennent échanger ici avec d'autres femmes qui ont les mêmes problèmes, et elles s'entraident. Nous avons des cours, des ateliers, où elles peuvent trouver des réponses à leurs questions; des activités aussi, comme la participation à notre journal, qui leur permettent de reprendre confiance en elles. Et, bien sûr, pour les cas qui nécessitent une



intervention urgente, nous offrons des services de première ligne: accueil, écoute, consultation, référence, suivi.

«Finalement, nous faisons beaucoup de prévention. Nous abordons et traitons les problèmes avant qu'ils ne soient devenus aigus au point de nécessiter une hospitalisation. Les femmes apprécient notre approche non bureaucratique: elles savent qu'elles peuvent se présenter ici à toute heure, sans rendez-vous, et que nous ne tenons pas de dossiers sur elles».

L'éternel problème du financement

«Notre santé financière? Précaire, mais meilleure que celle de plusieurs centres de femmes, qui n'ont aucune permanente et fonctionnent seulement grâce au bénévolat. Quant à nous, nous avons actuellement cinq employées à temps plein dont quatre sont

payées par un projet fédéral qui prend fin en octobre 1987. C'est dire notre insécurité financière individuelle, et l'impossibilité dans laquelle nous sommes d'entreprendre des projets à long terme, ne sachant jamais si nous aurons encore des permanentes l'an prochain, combien et lesquelles! De plus, dans un centre comme le nôtre, la stabilité de l'équipe joue un rôle-clé dans le bien-être et le sentiment d'appartenance des clientes...

«C'est sûr que l'actuelle mentalité comptable des gouvernements nous dérange beaucoup. À l'origine, nous ne desservions que la population francophone de Verdun; mais à cause des coupures, plusieurs centres de femmes des quartiers avoisinants ont dû fermer leurs portes, ce qui fait que leur clientèle converge maintenant vers nous... Dans notre cas, la subvention que nous recevons du Ministère de

l'Éducation a diminué, tandis que celles du Secrétariat d'État et du Ministère de la Santé et des Services sociaux sont gelées depuis quelques années».

Des calculs inconséquents

«Ces politiques sont absurdes, surtout de la part de gouvernements qui cherchent à restreindre les budgets: il en coûte beaucoup moins cher pour prévenir que pour guérir! Faisons le calcul: une cliente qui fréquente notre centre coûte \$5. **par année** au MSSS, tandis qu'en hôpital psychiatrique, elle coûterait \$180. **par jour!**

«Au fil des années, nous avons développé une expertise unique. Il est grand temps que les gouvernements, à l'exemple des professionnels et des institutions qui nous réfèrent des femmes, nous reconnaissent comme ressource alternative indispensable, et nous financent en conséquence!»



MANON BOUCHARD, étudiante, responsable de l'Organisation des femmes de l'ANEQ, et déléguée au comité national des négociations sur la question des prêts-bourses.

«Les politiques économiques de nos gouvernements actuels ont des effets désastreux dans le secteur de l'éducation, et elles pénalisent en tout premier lieu les femmes.»

Vont-elles s'endetter pour des chimères?

«Le gouvernement refuse de reconnaître que le régime de prêts-

bourses crée de graves problèmes d'endettement chez les étudiant-e-s et restreint l'accessibilité à l'éducation. Ainsi, on veut bien ouvrir la porte aux étudiant-e-s à temps partiel, mais seulement pour les prêts. Or, ce sont surtout les femmes qui étudient à temps partiel. Vont-elles s'endetter pour un avenir de plus en plus hypothétique?»

Les entrepreneurs, ces grands éducateurs...

«D'autant plus hypothétique que les programmes d'études se transforment à vue d'oeil pour s'aligner sur les besoins de l'entreprise. On accorde de moins en moins d'importance aux matières fondamentales pour privilégier les disciplines appliquées et les techniques de pointe. Or, les femmes qui retournent aux études s'orientent justement en grand nombre vers les disciplines qui sont maintenant jugées moins prioritaires et qui, par conséquent, sont moins subventionnées: les sciences sociales, les sciences humaines, la philosophie et, à un moindre titre, les sciences de l'éducation. En plus, on s'applique aujourd'hui, dans les CEGEPs, à remanier ces disciplines pour les rapprocher de la réalité économique!»

«À mon avis, c'est un choix politique très grave et lourd de conséquence, que de laisser l'entreprise déterminer nos priorités et nos orientations!»

Une élitisation inquiétante

«Avec les tendances actuelles, l'éducation n'est plus un droit; elle devient un privilège. Ainsi, les CEGEPs privés sont maintenant beaucoup plus nombreux que les CEGEPs publics, et conduisent moins qu'autrefois à l'université. Et si le gouvernement s'avise de donner suite à la recommandation du rapport Gobeil de créer des bons d'étude, c'en sera fini de l'accès à l'éducation!»

«Les bons d'étude, en permettant aux parents de «magasiner» leur école, auront pour effet de créer une forte compétition entre les institutions, et on se retrouvera avec des écoles pour riches et des écoles pour pauvres. On est loin de la démocratisation de l'enseignement, dont on a tellement rêvé dans les années '60!»

Pour les femmes: un avenir piégé?

«Avec l'endettement qui les attend et les portes qui se referment devant elles, les femmes voient reculer le jour où elles auront un accès égal à l'éducation. En fait il faudrait, là tout comme dans les milieux de travail, des programmes d'accès à l'égalité assortis de mécanismes d'intégration.

«Mais par ailleurs, les femmes ne se dirigeront-elles pas alors par nécessité économique plutôt que par choix vers des disciplines imposées comme prioritaires par un gouvernement comptable?»

ÊTRE CONJOINTE D'UN HOMME
EN CONFLIT DE TRAVAIL

DES FEMMES RACONTENT

Un conflit de travail, dans la vie quotidienne, ça ne concerne pas uniquement celui ou celle qui est en grève ou en lock-out. De multiples manières, le conjoint ou la conjointe est directement interpellée par cette situation perturbante. ♀ À l'usine de coupe Olympia de Saint-Simon, près de Saint-Hyacinthe, ils sont 360 hommes en lock-out depuis le 12 septembre 1986 (voir NOUVELLES CSN, numéro 251). Comment leurs conjointes vivent-elles ce conflit? Se sentent-elles concernées par les revendications de leurs conjoints? ♀ Lucie Laurin est allée interviewer quatre d'entre elles pour NOUVELLES CSN.

photos Alain Chagnon

«Les choses ont changé...»

**CLAUDINE PERROT,
conjointe de
Stéphane Gosselin:**

« J'ai toujours travaillé à l'extérieur. Je tiens à mon autonomie, et c'est important pour moi que les deux conjoints partagent les dépenses et les tâches. J'avais encouragé Stéphane à entrer à Olympia, parce que les salaires étaient bons. Mais il revenait de là avec des maux d'épaule et de bras, et il se couchait à 8 heures; en peu de temps, il a maigri de 20 livres!

« Au début, je me moquais de lui quand il me demandait de le masser. Je croyais qu'il n'était pas habitué de travailler. Et puis, je trouvais ça injuste qu'il s'écrase pendant que moi, je devais tout faire dans la maison. Nous étions tendus tous les deux. Nous avons eu de gros conflits; je suis passablement agressive et je défends mes idées...

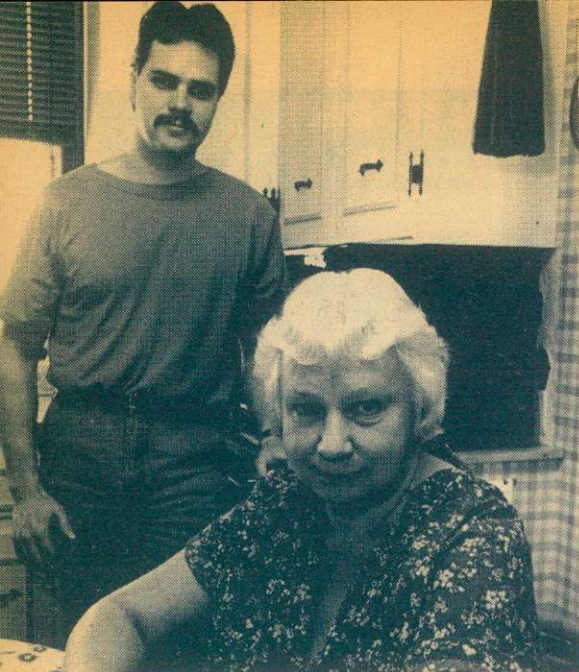
« Avec le lock-out, les choses ont changé: il est moins fatigué, et je n'ai plus toutes les tâches à assumer seule après ma journée de travail. Par contre, côté financier, nous avons dû nous restreindre pour arriver; et quand on est habitué à un certain niveau de vie,



ça engendre des frictions de devoir y renoncer!

« En plus, je suis devenue étrangère dans ma propre maison car voilà que mon fils, qui est maintenant gardé par son père à plein temps, ne veut plus entendre parler de moi quand je rentre de mon travail! Je trouve ça très frustrant, d'être devenue avec mon enfant ce que les pères d'autrefois étaient avec les leurs...

« Même si le salaire est bon chez Olympia, je pense que Stéphane devrait quitter si les conditions de travail ne s'améliorent pas. »



«S'il y a une justice quelque part...»

**JEANNINE DAIGLE,
mère de Yves et Michel:**

«Yves a toujours vécu avec nous. C'était un enfant calme, qui n'avait jamais été malade. Quand il a commencé à travailler chez Olympia en 1978, à l'âge de 15 ans, il est devenu nerveux; à cause de la cadence! Ça me rendait nerveuse, et mon mari aussi. En 1980, il a commencé à vomir souvent et à partir de 1982, il a eu une grave maladie à chaque année qui l'obligeait à s'absenter longtemps du travail.

«Je vivais tout ça avec lui. Ça m'affectait beaucoup, mais j'essayais de garder ça en dedans, pour ne pas l'énerver davantage! En 1983, j'ai commencé à être malade du coeur; j'avais des pilules à prendre: celles qu'on met sous la langue. Je les prenais en cachette...

«En 1985, ils ont voulu forcer Yves à se rendre à Montréal pour y subir des examens; il était bien prêt à se faire examiner, mais il ne pouvait pas se rendre jusqu'à Montréal, il était trop mal en point! Alors, ils l'ont congédié, en l'accusant de voler la compagnie parce qu'il était trop souvent malade! Quand j'ai compris qu'il serait obligé de vendre notre maison, j'ai beaucoup pleuré...

«C'était la maison où nous vivions depuis quinze ans. Nous avons

beaucoup travaillé pour l'arranger à notre goût. C'est là que nous avons fêté nos baptêmes et nos mariages. Je ne me consolerais jamais d'avoir dû la quitter.

«Aujourd'hui, à 55 ans, je suis passablement handicapée, incapable de faire mon travail ménager. Je n'ai plus mis le nez dehors depuis le premier janvier. Je n'ai pas le goût de sortir. Mais je crois qu'il y a une justice en quelque part, et je vis dans l'espoir que mon fils va gagner sa cause, qu'ils vont être obligés de le reprendre. Parce que le mal qu'on fait aux autres nous est toujours remis...»



«Pour les autres qui viendront...»

**LUCIE VERVILLE,
conjointe de
Clément Lavallière:**

«Nous habitons juste en face de l'usine Olympia. Au début, avant que je commence à travailler à l'extérieur, je voyais de temps en temps arriver une ambulance; j'étais toujours inquiète, je me demandais dans quel état il allait me revenir!

«Lui, il adore ce travail-là: c'est son métier. Mais à Olympia, à mesure que le temps passait, la cadence augmentait, mais il n'y avait pas plus de travailleurs! Clément était toujours fatigué, il se couchait très tôt, (maximum 9 heures!), il était stressé, agressif; on se chicanait souvent. D'ailleurs, il y a beaucoup de femmes de ces gars-là qui divorcent, parce que leur conjoint n'est plus endurable!

«Nous, on n'est pas originaires du coin. On s'est installés ici quand

Clément a décroché sa job à Olympia. On a essayé de s'intégrer, mais on n'a jamais été capables de se faire des amis. Je m'ennuyais mortellement et la deuxième année, j'ai essayé de le décourager de travailler là; mais il tenait tellement à sa job! Quand j'ai vu ça, j'ai commencé à l'encourager.

«L'année suivante, il y a eu le bébé; ça m'a beaucoup aidée moralement. Ça a aidé notre couple aussi. Puis, quelques mois plus tard, j'ai trouvé un emploi que j'aime beaucoup. En travaillant, je me sentais plus indépendante; ça me valorisait et comme conséquence, je tolérais plus facilement mon conjoint. Avec le lock-out, même si notre niveau de vie a baissé, l'atmosphère s'est détendue entre nous deux; et puis, le petit va pouvoir connaître son père, puisque Clément le garde deux jours par semaine.

«On a des comptes en souffrance, mais c'est important que les gars tiennent bon; il ne faudrait surtout pas qu'ils acceptent n'importe quoi pour rentrer! C'est nécessaire de gagner pour les autres qui viendront plus tard. Moi, j'aimerais participer à leur lutte avec les autres conjointes, assister à leurs assemblées, faire des manifs; je n'attends que ça...»



«Je me sens plus engagée»

**NATHALIE CAYA,
conjointe de
Pierre Lepage:**

«Ça prend beaucoup de compréhension, de patience et d'entente pour passer à travers une malchance

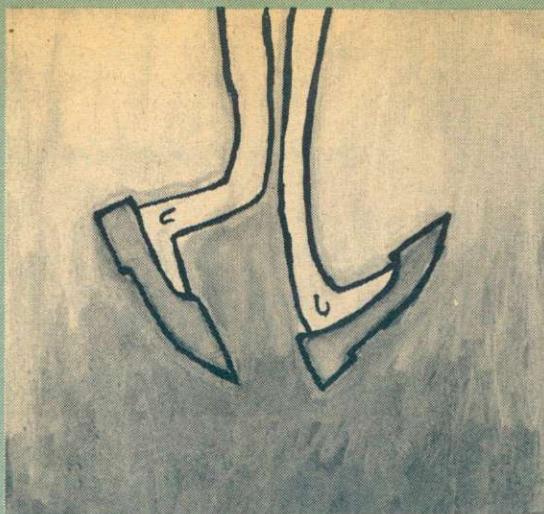
comme ça, mais c'est dans ces situations-là qu'on peut voir si nous sommes faits l'un pour l'autre! Ça prend une vie pour construire un couple, mais bien peu de choses pour le détruire...

«Quand il a commencé chez Olympia, j'étais prévenue qu'il y avait beaucoup d'accidents de travail dans cette usine-là, et j'avais toujours un peu d'appréhension; mais c'était sa décision, et je n'ai pas essayé de le décourager. Ça été dur: il avait des maux de dos qui l'empêchaient de dormir; il se couchait tous les jours à 9 heures, complètement crevé; et évidemment, il était stressé, tendu, il me bourrasait parfois...

«Je lui faisais des massages, et on parlait. On parlait beaucoup de ses problèmes au travail. Après le lock-out, c'est devenu encore plus important de parler, car il avait des périodes de découragement. En plus, il a fallu que je perde ma job au début de décembre! On se demandait comment on allait passer les Fêtes!

«On les a passées, et on est encore là. Bien sûr, on s'est restreints, on a coupé le superflu; et en plus, ça retarde le moment d'avoir des enfants. Mais comme couple, on se sent deux fois plus solide après avoir traversé tout ça en se serrant les coudes! Ça vaut la peine de «toffer» pour aller chercher ce qu'ils demandent: c'est un minimum! Les patrons vont bien comprendre, un jour...

«Ma perception des relations de travail a changé. Avant, je me disais: «Tout le monde est bon.» Aujourd'hui, je me dis: «Un boss, c'est un boss!» et je me sens plus engagée. Mais j'aimerais beaucoup rencontrer les autres conjointes des gars d'Olympia, pour discuter, savoir comment elles voient ça, se vider le coeur. Ça ne peut être que positif! Et on pourrait remonter le moral de celles qui sont découragées...»



LES ACTIVITÉS DU 8 MARS

Voici un aperçu des principales activités qui se dérouleront à travers la province à l'occasion de la Journée internationale des femmes 1987. À noter que toutes les activités n'ont pas nécessairement lieu le 8 mars même.

Contactez votre conseil central pour plus d'informations.

Thetford Mines

vendredi le 6, 18 hres: souper-bénéfice; intervention théâtrale: création collective de groupes de femmes; soirée dansante.

Joliette

dimanche le 8, de 10 à 17 hres: kiosques d'information; brunch; théâtre: «L'Or Rose» de la troupe Parminou; Ateliers: temps partiel, santé, harcèlement sexuel, etc.

Québec

samedi le 7, 13 hres: ateliers et kiosques en après-midi; souper communautaire (gratuit); panel; soirée culturelle.

Baie-Comeau

samedi le 7, 14 hres: ateliers et vidéos; souper; soirée disco.

Granby

dimanche le 8: brunch; conférencière invitée.

Drummondville

vendredi le 6, 17 hres: un «5 à 7»; souper communautaire; invitée: Monique Simard, vice-présidente de la CSN.

Montréal

dimanche le 8, 9hres 30 à 15 hres: ateliers-forum; invitées: Monique Simard (CSN); Ginette Busque (FFQ); Léa Cousineau (RCM); Lise Brunet (Centres de femmes); petit déjeuner avec animation; témoignages de femmes du Tiers monde; musique de chambre.

Sherbrooke

vendredi le 6, 18 hres: souper; soirée récréative avec les groupes de femmes de la région;

samedi le 7, 18 heures: souper; théâtre: «L'égalité brille pour tout le monde» de la troupe Parminou.

Bon 8 mars à toutes!



C'EST PARTI!

par Luc Gosselin

Dans les semaines et mois à venir, vous entendrez parler sous tous les angles de la lutte que mènent les mineurs de Thetford pour la reconnaissance de «l'ancienneté globale» dans les industries minières de la région. Posters, macarons, visites de mineurs dans les conseils centraux, cartes de solidarité (qu'on vous incite d'ailleurs fortement à réexpédier aux intéressés), visites chez les députés, ralliements de protestation. Bref, l'action ne manquera pas. Nous croyons important de rappeler à tous et à toutes les grands enjeux de cette lutte.

Il n'est pas de tradition à la CSN d'établir des échelles de comparaison entre les conflits. Surtout qu'à l'heure actuelle, les dossiers compliqués ne manquent pas. De la mine de Noranda à l'usine de coupe de viandes Olympia, de la shop disparue des gars de Servaas aux futures négociations dans les hôtels et restaurants de Montréal, Québec et les Laurentides, il y a là beaucoup de problèmes à résoudre. Mais la lutte de Thetford, aux dires de vieux routiers (sic!) du mouvement, c'est le dossier le plus complexe qui soit!

Une partie de notre histoire

Il y a d'abord le fait que l'amiante, à la CSN, c'est comme le charbon pour les syndiqués britanniques ou l'étain pour les militants de la Bolivie: ça fait partie de notre histoire. Les luttes des années quarante, sous le régime Duplessis, le combat pendant des décennies pour la santé/sécurité, tout ça a valeur de symbole chez nous. Voilà pour la dimension historique.

Sur le plan économique, maintenant, la suite, si l'on peut dire, est moins rose. Depuis le début des années quatre-vingts, on assiste à une mobilisation mondiale pour bannir les fibres d'amiante. Tout ça tient à l'exploitation sauvage qui a été faite d'une fibre irremplaçable. Les millions coulaient à flots: les capitalistes se foutaient donc éperdument des producteurs et des usagers victimes de ce matériau. Il faudra de longues luttes pour faire entendre raison aux patrons concernant la santé et la sécurité. Mais déjà, les actions en dommages et intérêts s'accumulant, les grandes compagnies pensèrent à mettre en marché des matériaux substitués qui, à défaut d'être vérifiés sur le plan de la santé des producteurs et des usagers, présentaient l'attrait de la nouveauté. D'où la baisse des marchés de l'amiante.

Autre facteur qui a son importance: l'entrée dans le décor de nouveaux pays producteurs. Actuellement, les marchés mondiaux, jadis dominés par la production québécoise, se partagent avec des pays comme le Brésil et le Zimbabwe. Nouvelle menace, donc, à l'horizon.

Mais l'écueil majeur pour les syndiqués viendra de la réorganisation de l'industrie minière québécoise.

Le règne de 'LAB Chrysotile Inc.'

Le projet de regroupement des industries minières reliées à l'amiante naquit sous le gouvernement du Parti québécois. En soi, l'idée de regrouper quatre grandes compagnies de Thetford Mines, soit la Société Asbestos Limitée, les Mines d'Amiante Bell Ltée, Lac d'Amiante du Québec Ltée et les Mines Camchib Inc., n'était pas une mauvaise idée, compte-tenu des défis du marché. Ce qui fut un désastre, toutefois, ce furent les conséquences de cette opération pour les travailleurs membres de la CSN.

La «carte syndicale» du coin se partage entre la CSN, les Métallurgistes unis d'Amérique (Les Métallos de la FTQ) et, dans une moindre mesure, la CSD. Le plan de réorganisation devait entraîner la fermeture de mines et de moulins et la mise à pied de centaines de travailleurs. Et ce furent uniquement des travailleurs membres de la CSN qui furent touchés.

Pour régler des comptes

Sous le prétexte d'une rationalisation de la production, les patrons réglaient un vieux compte avec ceux

qui pendant si longtemps s'étaient battus pour leurs droits. À la Société Asbestos Limitée, le nombre de travailleurs de 1982 à 1985 avait chuté de 1450 personnes à 686! De ce nombre, 262 avaient bénéficié d'un plan spécial de pré-retraite. Avec le projet de consortium, lancé en 1985, l'hémorragie allait s'étendre. À la S.A.L., les effectifs passèrent de 686 travailleurs à 340. Et la mine 'National', où oeuvraient 105 travailleurs membres de la CSN, ferma ses portes. Actuellement, à Thetford Mines, la production minière est concentrée aux mines Bell et Lac d'Amiante, où travaillent 700 personnes membres des Métallos et à la mine B-C. Beaver, où sont employés 340 travailleurs dits 'horaires', membres de la CSN.

Encore l'article 45

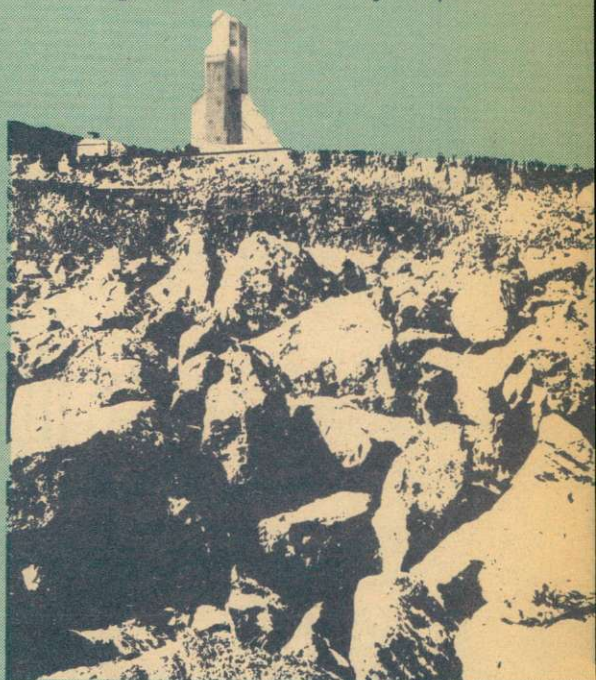
Toute l'habileté des patrons de 'LAB Chrysotile Inc.' pour éliminer la CSN de l'amiante consista à fermer des mines et des moulins et à réduire la production **avant** l'annonce officielle de la création du consortium qui eut lieu le 1^{er} juillet 1986. On connaît le Code du travail chez les patrons et on sait surtout comment le contourner. Il est en effet prévu aux articles 45 et 46 de cette législation d'encadrement que lorsqu'il y a changement juridique dans une entreprise, l'employeur doit respecter les conventions négociées, et par le fait même le principe de l'ancienneté. En procédant aux congédiements durant une période jugée hors de tout danger, les patrons croyaient réussir à donner du travail à des hommes qui ont deux ans d'ancienneté et à renvoyer à la rue des travailleurs qui ont donné leur vie à l'amiante.

On logea donc des griefs, plus de 300. Et à l'heure où ces lignes sont écrites, les audiences qui ont débuté en septembre dernier devant le commissaire du travail Denis Tremblay se poursuivent toujours pour la reconnaissance de l'ancienneté.

Camouflage et cabotinage

Un mot sur ces auditions. Au cours des séances où Marius Ménard et Marylène Roy, les deux procureurs de la CSN, tentent de bâtir la preuve que les compagnies ont agi de concert pour mettre à pied nos travailleurs, des patrons, nous pensons à Jean Dupéré, le pdg de 'LAB', un haut fonctionnaire même, Jacques Paquin, président du conseil d'administration de la SNA, défilent, feignent l'ignorance ou les

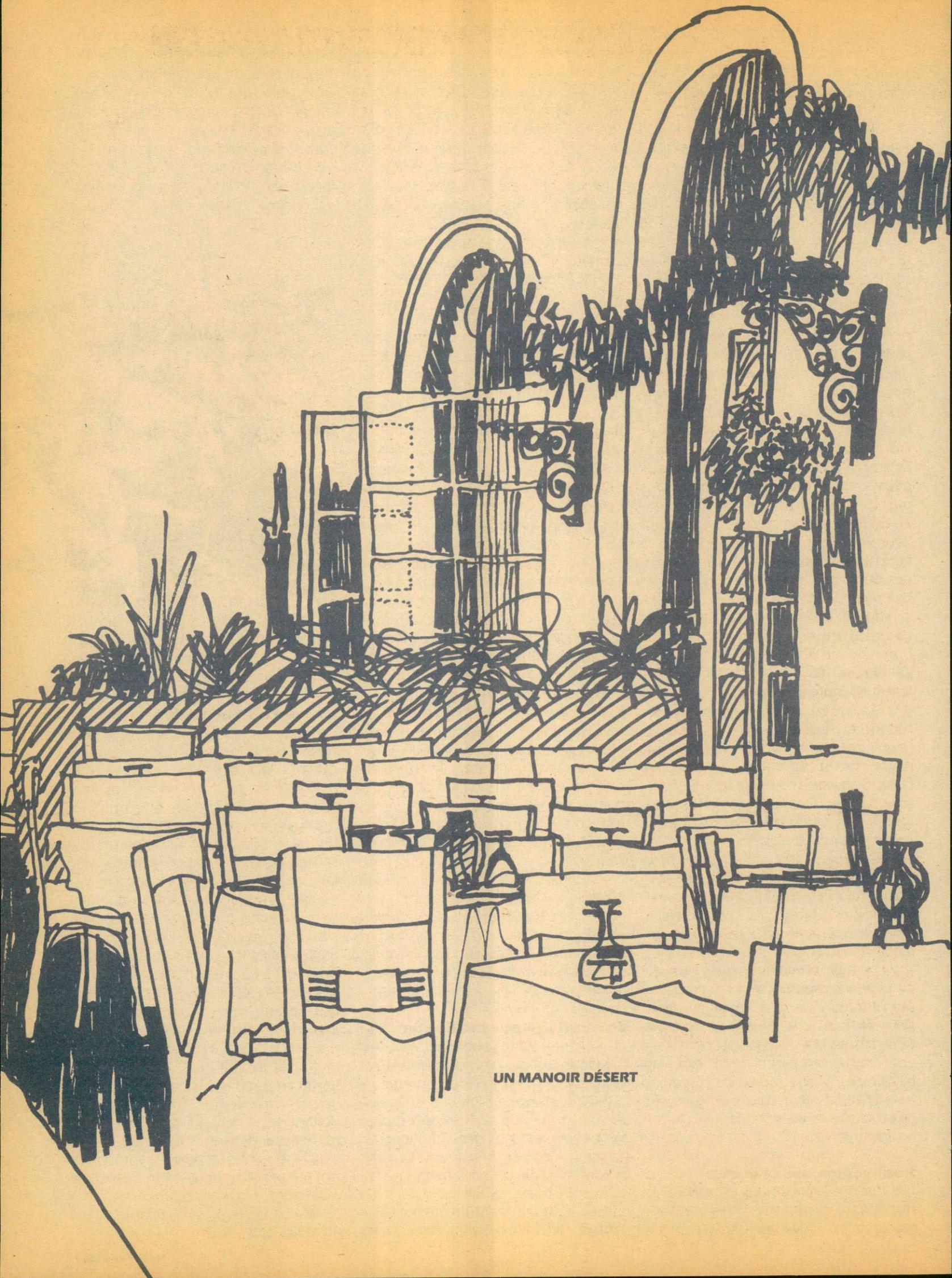
perdes de mémoire, quand ce n'est pas simplement des tactiques de dissimulation pure et simple d'informations. Le procureur des Métallos, Me Rivest, intervient fréquemment pour venir en aide aux patrons, souvent embarrassés par les questions. Et quand Me Casgrain, le procureur de 'LAB', se lance dans d'affligeants numéros de cabotinage aux dépens des syndiqués



de la CSN, des syndiqués Métallos qui s'entassaient dans la grande salle de l'hôtel de ville de Thetford applaudissent à tout rompre.

La voie de l'offensive

Les recours juridiques étant ce qu'ils sont, il peut se passer des mois, pour ne pas dire plus, avant que les travailleurs, qui en sont réduits à survivre de l'aide sociale, puissent retrouver leurs emplois. C'est pourquoi les syndiqués CSN misent sur une stratégie offensive dans ce dossier. On fait pression pour que des programmes de pré-retraite avantageux puissent permettre aux travailleurs les plus âgés de bénéficier d'une vie confortable. En mai dernier, nos syndiqués se sont prononcés très majoritairement sur un plan de réduction des heures de travail qui permettrait la création de 150 emplois. Et puis, il y a toute la brochette des actions passées et à venir pour que le gouvernement du Québec, à l'origine de la fusion des industries minières, bouge, intervienne. La manifestation devant le Parlement du Québec en novembre dernier, ce n'était qu'un début. D'autres actions se préparent qui ne devraient laisser personne indifférent. Un dossier à suivre... et à appuyer. Parce que l'amiante, c'est aussi la CSN!



UN MANOIR DÉSERT

LE BOYCOTTAGE PORTE FRUIT

par Jean-Noël Bilodeau

A Pointe-au-Pic, si l'on en croit les journalistes invités à y séjourner, le Manoir Richelieu est désert. L'automne dernier, une campagne de publicité de plusieurs centaines de milliers de dollars, financée en grande partie par le ministre du Tourisme, Chasse et Pêche, Yvon Picotte, n'aura pas eu les effets escomptés. Certaines auberges, dont l'activité hivernale dépend de celle de la station de ski du Mont Grand Fonds, également propriété de la famille Malenfant, ont dû ralentir leurs activités, faute de clientèle.

Le médiateur Raymond Leboeuf, nommé par le gouvernement libéral pour tenter de dénouer l'impasse des relations de travail entre Raymond Malenfant et les 350 travailleuses et travailleurs syndiqués CSN qu'il a illégalement congédiés en décembre 85, n'aura pas d'autre choix que de dire dans son rapport que **«le conflit pourrait bien avoir des effets catastrophiques sur la prochaine saison touristique estivale de la région.»**

Des dettes par millions...

Le présumé multimillionnaire Malenfant commence à ressentir les conséquences de ses positions antisyndicales et de son refus de reconnaître le syndicat des 350 travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu et les droits des 40 syndiqués de la station de

Le chauffeur de taxi se demande comment il se fait que le Motel Universel au coin de la rue Sherbrooke et de Viau n'est pas plus fréquenté. «Ya plus de meetings...on dirait, s'interroge-t-il à haute voix, un hôtel de même, ça devrait être plus achalandé que ça.» À Montréal, comme à Québec, Alma, Rivière-du-Loup, Rimouski ou Drummondville, le boycottage par le

ski Mont Grand Fonds.

À la mi-décembre, il a hypothéqué pour \$5 millions de dollars le Motel Universel du boulevard Laurier de Québec à la Fédération des caisses populaires de Québec du Mouvement Desjardins, celle qui finance les opérations bancaires de la famille Malenfant par le biais de la Caisse populaire Laurier.

Quelques mois auparavant, en septembre, Malenfant avait également hypothéqué le Motel Universel de Sainte-Foy pour une somme équivalente à près de \$4 millions.

Additionné à l'hypothèque de \$5 millions de dollars qu'il avait levée sur le Manoir Richelieu au lendemain de l'achat, l'ex-contracteur de construction se voit contraint, aujourd'hui, de dépenser plusieurs centaines de milliers de dollars, chaque mois, pour faire face aux emprunts qu'il a contractés.

«L'homme de \$200

mouvement syndical des établissements hôteliers dont Raymond Malenfant est propriétaire porte fruit. Les organisations populaires, les associations politiques, les organismes gouvernementaux ont respecté, ces derniers mois, le mot d'ordre des syndicats CSN et décidé de tenir ailleurs que dans les Motels Universel leurs réunions, leurs sessions et leurs congrès.

millions» dont la fortune actuelle s'est principalement constituée au lendemain de la faillite du Mouvement des Caisses d'entraide économique par le rachat à rabais des immeubles appartenant à ce réseau financier, affirme qu'il a investi plus de \$12 millions dans le Manoir Richelieu et qu'il continue d'y investir. Manquant toutefois de liquidité pour rencontrer ses obligations, Raymond Malenfant n'a pas d'autre choix que d'hypothéquer au maximum les immeubles qu'il possède à la grandeur du Québec.

Est-ce la raison pour laquelle il refuse de payer les \$400,000 que lui réclame la compagnie Turbo-Cristal pour les canons à neige qu'il a fait installer au Mont Grand Fonds? Et ses refus encore récents de payer sa cotisation au SIDAQ d'Alma pour l'immeuble et les commerces qu'il possède dans cette ville sont-ils des indicatifs de difficultés financières plus sérieuses?

\$15 millions? Exagéré!

À la télévision, il soutient qu'il a investi plus de \$15 millions dans la région de Charlevoix, ce que de nombreux observateurs estiment nettement exagéré, situant plutôt son investissement, à même l'hypothèque de \$5 millions levée sur le Manoir, à environ \$3.5 millions; ce qui, une fois ajouté son investissement initial de \$555,555.55, lui aurait permis d'empocher, plutôt que de déboursier, plus d'un million de dollars, dans la seule transaction d'achat.

Les multiples recours au système judiciaire pour contrer les efforts du Syndicat des travailleuses et travailleurs CSN dans leur lutte pour faire reconnaître leurs droits légitimes et la présence, pendant plusieurs mois, d'une cohorte d'agents de sécurité, auraient ainsi été financés à même les profits de la transaction.

Une bureaucratie qui par...a...l...y...s...e.

par Guy Ferland

Et si on levait le couvercle des administrations publiques qui ne rendent de comptes à personne? Et si on s'aventurait dans les corridors kafkaïens des bureaucraties qui s'auto-légitiment? Pourquoi l'augmentation du nombre de cadres est-elle directement proportionnelle aux coupures dans le personnel, et cela, partout? Pourquoi les augmentations de salaire consenties aux cadres sont-elles de beaucoup supérieures à celles des employé-es de la production, et cela, partout? Pour défendre leur bien-être matériel comme le privilège rare de ne rendre de comptes à personne, ces bureaucraties n'ont d'autres recours que le terrorisme d'opinion contre les revendications élémentaires des employé-es, et cela, partout. Mais si on levait le couvercle, et qu'on le faisait partout? Ci-après, une petite escarmouche avec la bureaucratie de la STCUM.

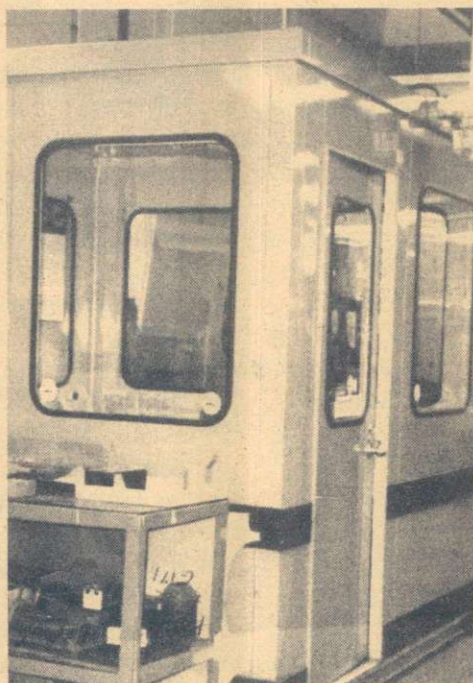
L'exemple de la chaufferie d'Youville

Dix ans pour régler un problème

Tous ceux qui ont travaillé à la chaufferie d'Youville sont sourds, à cause du bruit continu émanant des bouilloires à haute pression. Tous, sans exception! Pendant dix ans, le syndicat a soulevé ce problème régulièrement au comité de santé-sécurité. Depuis 1981, il demandait qu'on installe une cabine insonorisée pour la protection des surveillants. Une cabine semblable à celles que les contremaîtres utilisent depuis quelques années.

Finalement, la STCUM a consenti à la demande, et la cabine a été installée le 11 février 1987. Il aura fallu exactement dix ans pour régler un problème qui aurait pu l'être en dix jours. Dix années pendant lesquelles ceux qui ont travaillé à la chaufferie ont continué de devenir sourds.

Les études de faisabilité auront coûté plus cher que la cabine elle-



Il a fallu dix ans pour obtenir une cabine insonorisée à cet endroit où tous ceux qui ont travaillé, sans exception, sont devenus sourds.

même! Et pourquoi avait-on besoin de telles études, quand les cabines insonorisées sont déjà en usage pour les contremaîtres, qu'elles existent sur le marché et qu'on connaît leur prix? Pourquoi, sinon pour légitimer l'épaisse bureaucratie qui paralyse la bonne marche de la STCUM?

L'exemple le plus farfelu

N'importe quoi pour justifier leur existence!

Le dernier, un des nombreux accidentés du travail de la STCUM qui recevait une rente en vertu de l'ancienne loi des accidents et maladies du travail décide de transformer sa rente en capital, comme il en avait le droit en vertu de la nouvelle loi 42. Le 24 septembre, la CSST l'informe que sa demande est acceptée et que le montant de la capitalisation a été fixé à \$16,760.21

Eh bien, croyez le ou non, la STCUM a demandé à son contentieux un avis juridique sur la possibilité de capitaliser la rente, alors que cela ne la regarde strictement en rien. C'est une question qui se règle entre la personne concernée et la CSST, selon des modalités qui sont prévues dans la loi. Pourquoi donc la STCUM s'est-elle mêlée de cette affaire privée? Sa contestation a retardé de quatre mois le versement de la rente capitalisée, et fait perdre à la personne concernée l'intérêt pendant cette période.

Pourquoi s'en est-elle mêlée? Parce que la STCUM entretient six avocats à plein temps pour s'occuper des dossiers d'accidents et maladies du travail. Il faut bien justifier leur existence! Cela donne une idée des mesures dilatoires de la STCUM dans le dossier de la santé-sécurité. Quasiment toutes les réclamations sont bloquées à la source sans raison, à la seule fin de légitimer une bureaucratie dont les composantes se protègent les unes les autres.

Cela explique aussi pourquoi le syndicat demande la libération d'une personne à plein temps, aux frais de l'employeur, pour s'occuper des réclamations d'accidents et maladies du travail.

L'exemple des ponçuses

C'était pourtant si simple!...



Il a fallu cinq ans pour obtenir un système d'aspiration de la poussière sur les ponçuses, système qui permet de travailler sans masque et donc, plus à l'aise.

Pendant plusieurs années, on a réclamé un système d'aspiration de la poussière à la source sur les ponçuses, dans les départements de la carrosserie et de la peinture. En 1985, le syndicat a obtenu une décision de la CSST ordonnant d'installer un tel système, relativement simple, qui permet de respirer de huit à neuf fois moins de poussière, et de travailler sans masque, donc plus à l'aise.

Eh bien, croyez-le ou non, la STCUM a contesté cette décision, sachant fort bien d'avance qu'elle

serait déboutée en appel, puisque le règlement sur la qualité du milieu de travail passé en vertu de la loi 17 est très précis à ce sujet: il stipule que la poussière, les gaz ou autres émissions contaminées qui se dégagent d'un poste de travail doivent être aspirées à la source par un système de ventilation locale.

Dans un premier temps, après l'ordonnance de la CSST, la STCUM a accepté d'installer le système d'aspiration dans le département de la peinture, mais il a fallu cinq ans de bataille pour le faire installer dans le département de la carrosserie. Comment cela peut-il s'expliquer, sinon par l'existence d'une bureaucratie qui pour justifier son existence, s'interroge avec tout le sérieux du monde sur la différence de toxicité entre la poussière de métal et de peinture sèche à laquelle sont exposés les débosseleurs, et la poussière de peinture fraîche à laquelle sont exposés les peintres, qui monte des dossiers là-dessus pour montrer que l'aspiration à la source serait justifiée dans un cas et pas dans l'autre, et qui de la sorte empoisonne les relations de travail.

L'exemple le plus accusateur

«On réduit le bruit»..., mais tout le monde est sourd!!!

Il y a 800 cas de surdité officiellement déclarés à la CSST sur les 2,100 employés d'entretien de la STCUM. En lui-même, ce chiffre est une accusation, qui par contraste, donne une idée de l'épaisseur de l'insonorisation dans les bureaux de l'administration.

Le bruit est omniprésent, non seulement dans les ateliers de réparation, mais aussi dans les tunnels de métro. La surdité commence à se manifester après 10 ou

15 ans de travail. Comme c'est une maladie irréversible dont il est impossible d'arrêter la progression, personne ne peut prendre sa retraite avec une ouïe normale pour son âge.

Depuis 10 ans, le syndicat mène une lutte acharnée pour obtenir un programme systématique de réduction du bruit. En 1979, il a réussi à obtenir la mise en route d'un tel programme, qui a apporté quelques améliorations sensibles, mais qui a été arrêté moins d'un an plus tard avec le départ du chef de service responsable de son application, découragé par l'hostilité de l'administration face au problème du bruit.

Rien n'illustre mieux la glue dans laquelle la bureaucratie de la STCUM est empêtrée que la lecture des procès-verbaux du comité de santé-sécurité, où les mêmes problèmes, et particulièrement celui de la surdité, sont constamment soulevés par le syndicat, et invariablement «pris en note» par les représentants de l'administration pour fins d'étude.

Par exemple, le 4 avril 1979, le représentant de l'employeur mentionne qu'un programme de protection de l'audition «a été soumis à la Commission pour fin d'approbation». Cela faisait suite aux actions spectaculaires du syndicat pour faire indemniser collectivement les employés atteints de surdité. Sous la pression du moment, le programme fut mis en route. C'est ce programme-là qui fut suspendu après quelques mois suite au découragement et au départ de son responsable.

Et ainsi de suite, réunion après réunion, sans qu'il y ait de changements fondamentaux. D'où les 800 dossiers de surdité ouverts à la CSST. Même que pendant plusieurs années, la STCUM refusait de remettre aux employés l'audiogramme qu'ils avaient passé au moment de leur embauche, ce qui entravait leurs démarches pour être indemnisés par la CSST, puisqu'ils n'avaient pas de point de comparaison permettant de mesurer la perte d'audition causée par leurs conditions de travail.

Comment expliquer qu'on puisse refuser une demande aussi élémentaire? Maintenant, c'est réglé, les employés ont accès à leur audiogramme d'embauche, mais on peut imaginer jusqu'à quel point de telles pratiques empoisonnent les relations quotidiennes de travail.

Le mouton noir et les oeufs scabs



Manifestation d'appui devant «Les entreprises Labrecque» pour appuyer un groupe de travailleuses et de travailleurs dans leur droit à la syndicalisation.

Les entreprises Labrecque, propriété de M. Reynold Labrecque, de la ferme avicole Baie-Jolie de Pointe-du-Lac, dans la région de Trois-Rivières, produisaient des oeufs connus sous le nom de commercialisation de «Les oeufs Labrecque». Aujourd'hui, Les entreprises Labrecque produisent des oeufs scabs commercialisés sous le nom de «Les

oeufs Breton».

D'abord, présentons ce petit patron qui, dans la région trifluvienne, fait figure d'un petit Malenfant. Il s'agit d'un producteur qui n'a jamais respecté ses clients en trichant régulièrement sur la qualité des oeufs, qui n'a jamais respecté ses concurrents, en refusant pendant plus de dix ans de payer ses cotisations à la Fédération des

producteurs d'oeufs du Québec, et qui n'a jamais respecté ses employé-e-s, préférant s'enrichir considérablement sur leur dos.

La décision des 16 employé-e-s du «Mouton noir trifluvien» d'adhérer à la CSN a, semble-t-il, développé chez ce dernier des tranches anti-syndicales, au point où le sieur Reynold Labrecque a congédié neuf de ses 16 employé-e-s. Par la suite, avec la complicité d'un ami du même acabit, un dénommé Breton, il a transféré une partie de ses activités en Beauce et une autre partie au Cap-de-la-Madeleine.

COMPAGNIE FICTIVE

Labrecque semble bien connaître toute la panoplie de l'anti-syndicalisme. C'est ainsi qu'il a créé une compagnie fictive: «Les distributeurs d'oeufs de Trois-Rivières». Et pour préserver son marché, «Les oeufs Labrecque» sont devenus «Les oeufs Breton».

Le syndicat a obtenu gain de cause concernant l'accréditation CSN, à la suite des auditions devant le commissaire du Travail. D'autres auditions étaient prévues les 19 et 20 février, concernant les plaintes de congédiements pour activités syndicales, ainsi que la transmission des droits et obligations.

En appui à ces travailleuses et travailleurs, le Conseil central de Trois-Rivières a élaboré un plan d'action pour amener le sieur Labrecque à négocier avec le syndicat plutôt que d'imiter un autre sieur qui fait ses sparages depuis six mois dans la région de Charlevoix.

C'est ainsi qu'au début du mois, une manifestation d'appui s'est tenue devant la ferme du sieur Labrecque, dont les installations étaient protégées — était-ce le hasard? — par les policiers. Et d'autres suivront pour faire valoir les droits légitimes des travailleurs à vouloir se syndiquer.

MATERNITÉ

Important gain pour les travailleuses

Dorénavant, les travailleuses enceintes du secteur public ayant recours au retrait préventif prévu dans la Loi sur la santé et sur la sécurité du travail continueront d'être couvertes par le régime de retraite et d'assurance sans avoir à déboursier les cotisations afférentes pendant leur arrêt de travail.

C'est grâce à l'intervention de la CSN auprès de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARR) que ce changement de politique est intervenu.

Auparavant, les victimes d'accident ou de maladie du travail étaient exonérées du paiement des cotisations au régime pendant leur arrêt de travail, et conséquemment des bénéfices qui vont avec. La CSN a fait valoir que la CARR violait ainsi les dispositions de la Loi sur la santé et sur la sécurité du travail

concernant le retrait préventif, et ce depuis son adoption. Cette loi prévoit en effet que la travailleuse enceinte a le droit de continuer de bénéficier des avantages sociaux reconnus chez son employeur pendant son arrêt de travail.

Les syndicats du secteur public devraient rencontrer leur employeur respectif pour s'assurer que ce droit des travailleuses enceintes ou qui allaitent leur enfant soit respecté.



Près de la moitié des gens disent oui à la diminution des budgets militaires

Un sondage récent commandité par la C.S.N. et le Conseil Central du Saguenay-Lac St-Jean a donné des résultats qui, sous plusieurs égards, confirment nos positions en ce qui a trait aux budgets militaires canadiens.

Ainsi, 48.4% des répondants croient que le Canada devrait diminuer ses dépenses militaires contre seulement 3.2% qui souhaitent une augmentation de ces budgets tandis que 32.4% se prononcent pour leur maintien. Par ailleurs, 60% des personnes interrogées seraient prêtes à faire les pressions sur leur député fédéral pour que le gouvernement canadien crée un fonds de \$62,000,000 (le coût d'un F-18), pour générer des emplois autres que militaires contre 20.6% qui ne seraient pas prêts et 19.4% qui ne savent pas. D'autre part, 31.9% de la population serait prête à montrer ouvertement son accord avec les mouvements pacifistes.

«NOUS AVONS MISÉ JUSTE»

Ces résultats, et d'autres contenus dans l'enquête scientifique, ont fait dire au président du Conseil central du Saguenay-Lac St-Jean Serge Lemelin que «la C.S.N. a misé juste avec son projet de création d'un fonds de 62 millions à même le budget militaire canadien. En associant la diminution du budget militaire à la reconversion industrielle et à la création d'emploi, nous sommes dans une bonne voie parce que tout en affirmant notre accord avec l'idée généreuse du désarmement, nous gardons comme objectif central la création d'em-

ploi et cela correspond aux attentes de nos membres et du public en général. Ce n'est sûrement pas par hasard qu'on peut constater une sympathie populaire beaucoup plus grande quand on lie emploi et paix qu'à l'égard du mouvement pacifiste pris isolément».

«OPTIMISME ET ACHARNEMENT»

La vice-présidente de la C.S.N. Céline Lamontagne a pour sa part constaté que «la population de la région se révèle dans ce sondage à 81% défavorable à une augmentation des budgets militaires. C'est sûrement significatif du pouls de l'ensemble de la population du Québec. Or, si la population savait que le budget de la défense est non seulement maintenu mais qu'il a été l'un des deux seuls à avoir été augmenté l'année dernière en dépit des coupures budgétaires, on peut s'imaginer que le gouvernement en place à Ottawa n'aurait là rien pour augmenter sa cote de popularité. D'ailleurs, le Canada s'est engagé auprès de l'OTAN non seulement à indexer son budget militaire au cours des années qui viennent, mais aussi à lui insuffler, chaque année, 3% de plus que le taux d'inflation. À mon avis, ce sondage, en ce qu'il conforte nos positions, nous permet de continuer notre travail avec encore plus d'optimisme mais aussi plus d'acharnement, je dirais même avec le sain entêtement qui caractérise toutes nos luttes pour la justice».



Le Syndicat national des produits chimiques de Valleyfield (CSN), qui regroupe les travailleurs de l'usine Expro, a dénoncé en conférence de presse le déversement par cette compagnie de 40 tonnes par jour d'acides nitrique, sulfurique et acétique dans la rivière Saint-Charles. Cette rivière se déverse dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de St-Timothée.

En avril dernier, après un déversement volontaire de 24,000 livres de produits toxiques dans la rivière Saint-Charles par la compagnie, le syndicat demandait au ministre Clifford Lincoln de forcer la compagnie à s'engager dans un tel programme. Celle-ci a annoncé récemment son accord. Le syndicat rappelle que selon la loi, la population aura quinze jours pour faire ses recommandations au Ministre avant l'approbation du programme par ce dernier.

De gauche à droite sur la photo: Pierre Dupont, président de la Fédération de la métallurgie CSN, à laquelle le syndicat est affilié, Marc Laviolette et Robert Saint-Onge, respectivement président du syndicat et responsable de la santé-sécurité.

SOUTIEN SCOLAIRE Trois sur trois

Pour la troisième fois consécutive, un groupe d'employé-e-s de soutien d'une commission scolaire a majoritairement voté en faveur de son affiliation à la CSN et sa Fédération des employées et employés de service public (FEESP).

Il s'agit des 142 employées de la Commission scolaire d'Aylmer, dans l'Outaouais, qui ont opté pour la CSN à 60% contre 40% pour la CEQ, et des 60 employées de la CS de Pontiac, également dans l'Outaouais: 57% CSN, 43% CEQ. Auparavant, les 71 employées de la CS Miguas-

ha avaient posé un geste similaire dans une proportion de 58%. Ces votes d'allégeance, tenus sous la surveillance du ministère du Travail, sont rendus nécessaires par la fusion de certaines commissions scolaires, fusion décrétée en 1986 par Québec. Quinze autres votes de cette nature impliquant la CSN sont à venir au cours des deux prochains mois: neuf contre la CEQ, un contre le SCFP, quatre contre la FEMSQ et un contre la CSD. Au total, 2,000 employées de soutien scolaire sont touchées par ces votes, dont 1,000 sont déjà membres de syndicats affiliés à la FEESP-CSN.

On en clause...

Les employeurs utilisent souvent certains salariés à titre de contremaîtres ou ce qu'on appelle souvent «petits boss». Cela nous cause beaucoup de maux de tête.

Ces personnes sortent souvent de l'unité de négociation pour quelques semaines, quelques jours ou parfois même quelques heures. C'est souvent à leur retour dans l'unité que l'on vit de gros problèmes. Leur attitude est différente, ces gens n'ont plus, parfois, qu'un seul objectif: devenir un vrai «boss». C'est un problème qu'il faut traiter à travers des débats en assemblée générale et sur lequel il faut essayer d'avoir des positions claires. Davantage encore, il faut que le point de vue développé en assemblée générale soit, autant que possible, inscrit dans la convention collective. Par exemple:

Les promotions hors de l'unité de négociation ne sont pas soumises aux dispositions de la présente convention collective. Les employés promus à des postes hors de l'unité de négociation perdent tous les droits et ancienneté d'usine et ne peuvent revenir dans l'unité de négociation.
(Syndicat des employés des Papiers Perkins)

Si ce type de clause n'était pas inscrit dans la convention, un salarié, ou un employeur selon le cas, pourrait considérer que la «sortie» ou le retour dans

l'unité est permise, et sans limites.

Certaines conventions collectives sont plus souples et prévoient des limites de temps ou d'autres conditions pour pouvoir revenir dans l'unité.

Ce qui est évident, toutefois, c'est qu'il est important de prévoir quelque chose là-dessus dans la convention.

Un salarié, ayant de l'ancienneté, transféré à une occupation hors de l'unité de négociation, conserve son ancienneté et continue de l'accroître pendant une période maximum de six mois, ce salarié conserve son ancienneté acquise mais cesse de l'accroître.

Ce salarié peut revenir à l'unité de négociation dans les conditions suivantes: a) s'il s'agit d'une réduction de personnel, ou b) s'il s'agit d'une élimination de l'occupation, ou c) pour toute autre raison si les parties sont d'accord.

Ce salarié peut revenir à l'occupation qu'il occupait avant son transfert si ses droits d'ancienneté le lui permettent. Si non, il peut faire valoir ses droits d'ancienneté d'usine à une occupation inférieure, selon les dispositions de la convention collective.

(Syndicat des travailleurs de Pulpe et papier de Beauharnois)

J'aimerais faire remarquer que dans le second exemple, on a utilisé le mot «transfert» plutôt que «promotion». Le premier terme me semble mieux adapté et approprié...

Jacques Lessard

LES RÉGIMES PRIVÉS DE RETRAITE:

COMMENT EN SAVOIR PLUS LONG?

Trop souvent, on ne connaît de son régime supplémentaire de rentes (ou fonds de pension, ou régime de retraite, ou régime enregistré de pension, etc...) que quelques données de base comme la cotisation des salarié-e-s et le calcul de la rente. On ne connaît pas vraiment le niveau de contributions de l'employeur, l'état de la caisse (déficit?, surplus?), le détail des bénéfices, etc. Il est possible pourtant d'obtenir les documents permettant de connaître précisément la situation du régime. Dans tous les cas, avant une négociation où il sera question du régime de retraite, il s'agit de la première étape à effectuer: **aller chercher les renseignements sur le régime, sans cela on ne sait pas vraiment où on s'en va dans les négociations.**

LA PROCÉDURE À SUIVRE

Pour cela, une procédure est prévue à la Loi sur les Régimes supplémentaires de rentes; elle est applicable aux régimes de juridiction provinciale enregistrés au Québec ou dans une autre province. Cette procédure est prévue à l'article 25 de la Loi et à l'article 7 des règlements.

Il faut demander à l'employeur:

- les dispositions du régime et ses modifications (le règlement officiel du régime);
- les deux (2) derniers certificats de coût et relevés d'extraits de l'évaluation actuarielle ou, à défaut, l'évaluation actuarielle;
- les deux (2) dernières «déclarations annuelles de renseignement» (Statistique de participation et de cotisation);
- les deux (2) derniers états financiers du régime;

- la liste des placements du régime;
- la correspondance échangée depuis deux (2) ans entre l'administrateur du régime et la Régie des rentes du Québec.

La demande doit être faite, **par écrit**, par un **participant** ou son **mandataire autorisé** (il n'est pas nécessaire d'être cotisant pour être participant, il suffit d'accumuler des bénéfices).

L'employeur doit dans les **trente (30) jours** remettre copie des documents **OU** permettre au demandeur d'en prendre connaissance à sa principale place d'affaires au Québec.

AU FÉDÉRAL

Pour les régimes de juridiction fédérale (ports, radiodiffusion, transport interprovincial, etc...), la nouvelle loi, en vigueur au 1^{er} janvier 1987, prévoit à l'article 28, qu'un **participant** ou son **mandataire autorisé** peut commander, **par écrit**, à l'**administrateur du régime**, un exemplaire des documents prescrits, c'est-à-dire le règlement du régime, l'évaluation actuarielle et les états financiers. Dans ce cas-ci, l'administrateur doit en fournir copie mais il peut exiger des frais.

Cette démarche est essentielle à la connaissance et à la compréhension de votre régime. Nous vous recommandons d'envoyer copie conforme de la demande aux autorités compétentes par rapport à votre régime, cela stimule parfois la motivation de l'employeur à répondre.

Juridiction provinciale:
Régie des rentes du Québec,
Division des régimes
supplémentaires de rentes,
1000 Route de l'Église,
Ste-Foy, Qué.
G1V 3V9

Juridiction fédérale:
Surintendant des assurances,
Département des assurances,
Administration centrale,
Esplanade Laurier,
Tour est, 15^e étage,
140 rue O'Connor,
Ottawa, Ont. K1A 0H2

L'affaire Douillette

Au début d'août 1986, un appel provenant de la police de Brossard informe qu'une fillette de quatre ans a la main prise dans un escalier d'un centre commercial local et demande l'intervention d'un médecin pour administrer sur place une médication pendant qu'on la dégage. M. André Douillette, propriétaire-ambulancier, refuse. Le service de police appelle une deuxième fois: M. Douillette refuse à nouveau. Finalement, M. Douillette accepte seulement lorsqu'après une dizaine de minutes, un troisième appel fut fait par un lieutenant de la police de Brossard.

Une erreur de parcours? Que non! Le nombre impressionnant de chefs d'accusations qui pèsent contre M. Douillette, propriétaire d'Ambulance Robert et d'Urgence médicale André Douillette (M.D. Rive-Sud) démontre que ces pratiques étaient plutôt courantes.

Pour Mario Cotton, le président du RETAQ-CSN, il ne fait aucun doute que «l'affaire Douillette» n'est pas un cas isolé, et que l'observation quotidienne des milieux de travail ambulancier permet de démontrer assez clairement que ces pratiques se retrouvent dans l'ensemble de cette «industrie».

DES FAITS ACCABLANTS

Au mois d'août dernier, une vingtaine de travailleuses et de travailleurs du Service d'Ambulance Robert rendaient public un dossier accablant, comprenant de nombreux exem-

ples de pratiques anormales et dangereuses pour la santé de plusieurs individus.

Pendant sept mois, un agent de la Sûreté du Québec a fouillé le dossier Douillette pour déboucher sur 831 chefs d'accusation: fraudes, usage de faux, voies de fait. En plus, 238 chefs d'accusation ont également été logés contre deux médecins.

Ainsi en va-t-il de l'aspect légal de «l'affaire Douillette». Après tant de mois — plus de six — on commence à voir clair dans les activités du propriétaire Douillette. La justice suivra son cours. Mais il y a aussi la réalité syndicale que vivent quotidiennement les travailleurs et travailleuses de la compagnie Ambulance Robert.

LA RÉALITÉ SYNDICALE

Pour le président du RETAQ-CSN, Mario Cotton, il est anormal que la ministre reste indifférente devant ces grévistes qui paient depuis plus de six mois, pendant que des scabs occupent leurs emplois au Service d'ambulance Robert. «Les permis d'André Douillette doivent être révoqués sans délai», affirme-t-il. Et les membres du RETAQ, qui assurent le service ambulancier pour la grande région montréalaise, sont décidés à prendre les moyens pour qu'une solution finale à ce problème soit trouvée et appliquée le plus tôt possible.

L'été dernier, ces travailleuses et travailleurs tentaient sans succès de négocier une première convention collective. Mais les brutalités commises à l'endroit des employé-e-s par André Douillette, le harcèlement sexuel au travail et le fait que la santé du public était en danger ont fait déborder le vase: les syndiqué-e-s ne travail-



Le président du RETAQ-CSN Mario Cotton, en conférence de presse sur l'«affaire Douillette».

leraient plus jamais pour André Douillette. Ce fut donc le déclenchement de la grève.

À la suite de la publication du dossier noir contre André Douillette, le syndicat est intervenu à plusieurs reprises pour la révocation de ses permis. Sans succès. Malgré l'avis favorable de plusieurs fonc-

tionnaires responsables du dossier, la ministre Thérèse Lavoie-Roux s'est jusqu'à présent refusée à une telle intervention. Pendant ce temps, ce sont des scabs qui occupent leurs emplois au service d'Ambulance Robert, toujours propriété André Douillette, l'individu contre lequel 831 chefs d'accusation ont été logés.

les petites

• La Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés (**FATA**) est en campagne de recrutement et de financement. En 1986 seulement, la FATA a représenté, à Montréal, Québec et Rimouski, plus de 1,200 personnes en auditions devant la CSST, la Commission des affaires sociales ou la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles. Elle compte notamment sur une équipe médicale formée de six médecins pour préparer des défenses efficaces, en plus des conseillers techniques, avocats, personnel de soutien, bénévoles, etc. Faites parvenir votre contribution ou votre demande d'adhésion à: FATA, 6839-A rue Drolet, Montréal H2S 2T1 (514-271-0901). • **AVIS DE RECHERCHE 1:** Vous êtes membre d'un syndicat affilié à la CSN et vous travaillez comme employé-e de bureau? Cela pourrait-il vous intéresser à poser votre candidature pour un poste à la CSN ou dans un de ses organismes affiliés? Pourquoi ne pas le faire en remplissant une formule de demande d'emploi pour la «**réserve des militant-e-s**»? Des postes s'y ouvrent régulièrement. Communiquez avec le Service du personnel, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5 (514-598-2269). • **Avis de recherche 2:** Un groupe de cinéastes est à la recherche de **trois familles** comptant un-e ou deux syndiqué-e-s qui accepteraient de participer à leur **tournage** sur l'actualité vue à travers ces familles. Préférentiellement des familles à revenu moyen (moins de \$30,000), l'une francophone, l'autre anglophone et la troisième d'origine latino-américaine. Contactez Pierre Paquette au Conseil central de Montréal (514-598-2003).

Parlons médias, ça presse!

par Jacques Guay

Quelques fausses notes



Non, il n'y en a pas que pour les pouvoirs et les riches dans les médias. Les délaissés du système y trouvent, parfois, un peu de place.

C'est ainsi que *La Presse*, à quelques jours de «Rendez-vous '87», publiait, en première page, une bouleversante série sur la pauvreté à Montréal et *Le Soleil*, en plein durant cette rencontre

du «jet set» et l'inévitable carnaval, revenait, après cinq ans, sur la grande exploitation des chambreurs de la Basse-Ville. Également à la une.

Ce qui n'a pas empêché cet événement sans aucune importance mais bien rôdé par des publicitaires de talent, le luxueux «Rendez-vous», d'occuper quasi tout l'espace dans les journaux, la radio et la télévision. Il faut remonter à la venue du pape pour trouver une telle mobilisation de journalistes et une telle pâmoison des responsables de l'information.

Dans ce climat euphorique, quelques notes discordantes. Un journaliste, Roger Bellefeuille, du *Soleil*, un peu trop rigoureux dans ses questions au goût des organisateurs et une très mauvaise critique culinaire de Mme Françoise Kayler, qui a trouvé plutôt infect le prestigieux souper à 350\$ du couvert.

En éditorial, des remarques dans *Le Soleil*, dont quelques unes par le rédacteur en chef, concernant surtout le financement partiel par les gouvernements de ces journées fastueuses pour célébrer deux matches de hockey.

Et, dans *Le Devoir*, un billet particulièrement grinçant de Gilles Lesage, sous le titre «Le grand party de Aubut». Reprochant aux gouvernements d'avoir contribué pour plus de 4M\$ à la petite fête du «président de la filiale de hockey de Carling-O'Keefe», M. Lesage convient que l'événement a pu contribuer à une certaine détente, mais il conclut:

«...il ne peut faire oublier les douloureux rappels d'Amnistie internationale, ni les besoins des laissés pour compte. Ils n'ont pas de force de frappe, ils ne peuvent faire de tordage de bras. Mais, envolé le faste éphémère, ils restent parmi nous, sans tuxedos».

Sur cette force de frappe, justement, un intéressant commentaire de Gérard Leblanc, dans *La Presse*, au sujet de la série sur la pauvreté publiée dans son journal. Après avoir affirmé qu'il y a une quinzaine d'années, les journalistes montréalais multipliaient les reportages sur les injustices sociales, il souligne que peu à peu les voix des prophètes sociaux se sont tues. Et il identifie deux causes. La première: le tarissement des sources, notam-



ment la rareté des recherches et des rapports sur la question. La seconde: le vieillissement des journalistes en «âge» et en «sagesse économique».

«Une grande partie de leur énergie, écrit-il, passe maintenant dans la gestion de leur propriété, dans la recherche d'abris fiscaux et dans l'évaluation de leurs actions».

Leblanc a raison, en partie: les journalistes, oubliant leur métier, suivent les modes et fréquentent aussi joyeusement les allées de l'État Proviso qu'ils prêchaient le souverainisme et la sociale-démocratie dans les années '70. Mais il y a aussi l'absence d'une presse différente, engagée sur le plan de la véritable information, celle qui, au-delà des modes, se penche sur les problèmes de la majorité des citoyens, les petites gens qui subissent le contre-coup de tous les rêves de grandeur.

En bref et non pour conclure: il fallait lire, le 7 février, un autre excellent billet de Gilles Lesage sur «Le paradis de M. Bourassa» où il était écrit, au sujet du périple en Europe du «commis-voyageur de grande classe»: «... la langue de l'argent, même en eurodollars, n'est pas la seule en usage au Québec.»

À suivre, par ailleurs, cette autre épopée des désespérés du bout du monde, celle des travailleurs de Saint-Michel-des-Saints qui bloquaient la route de la Manouane pour protester contre le pillage de leurs ressources forestières. Par la *Consol*, cette fois. (dans *La Presse* du 5 février).

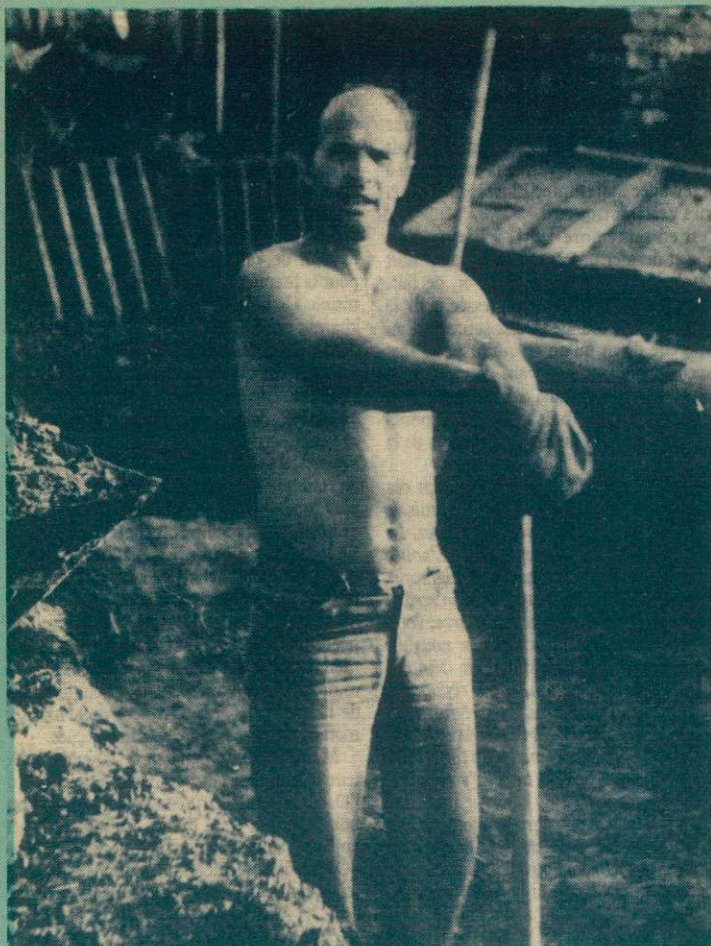
LE PREMIER DE CORDÉE...

flash

MA PHILOSOPHIE
POLITIQUE
A TOUJOURS ÉTÉ
DE LEUR
LAISSER BEAUCOUP
DE CORDE !



GARNOTTE



Anatoli Martchenko, mort le 8 décembre 1986 suite à une grève de la faim. Vingt ans de prison, de camp et d'exil intérieur n'ont pu étouffer son long cri pour la liberté en URSS.

URSS

La victoire d'un plâtrier

Le 8 décembre dernier mourait, à quarante-six ans dans la prison de Tchistopol, le militant Anatoli Martchenko. Son combat, dans les bagnes et l'exil, pour la liberté et la justice avait duré vingt ans. Ce plâtrier de métier avait écrit le livre déterminant sur les camps de l'après-stalinisme. Il est connu que 'Mon témoignage' influença grandement Andrei Sakharov.

Onze jours après le décès de Martchenko, donc, les autorités soviétiques décidèrent de libérer Sakharov. Moins de deux mois plus tard, soit le 2 février, le Soviet Suprême votait un décret d'amnistie permettant à des dizaines de dissidents de quitter leur prison ou leur camp. On ne sait pas encore

si Valery Senderov, mathématicien et fondateur du SMOT, le premier et éphémère syndicat libre du pays, a pu voir commuer la sentence de sept années d'emprisonnement prononcée contre lui en 1982. Quoiqu'il en soit, le courage d'un simple plâtrier a pu, indirectement il est vrai, contribuer à la libéralisation du système soviétique. Nous disons «indirectement» parce qu'il est connu que le Kremlin cherche par tous les moyens à créer des entreprises mixtes avec des firmes occidentales pour avoir accès aux technologies de pointe. Et que les campagnes en faveur des dissidents nuisent au rapprochement souhaité. Rappelons qu'entre 800 et 4,000 personnes seraient toujours détenues en URSS pour avoir violé l'article 70 du Code pénal qui interdit ce que l'on qualifie là-bas «d'agitation et de propagande anti-soviétique».

ANGLETERRE/JAPON

Le déclin syndical

Les syndiqués britanniques, qui étaient au nombre de 13.2 millions en 1979, sont passés à 10.7 millions en 1985. La «Gazette du ministère du Travail», qui a publié récemment ces chiffres, explique la baisse des effectifs par la transformation de l'emploi en Grande-Bretagne. Ajoutons que la législation restrictive mise en place par le gouvernement Thatcher depuis 1979 n'aide évidemment pas les organisations ouvrières. Les «Employment Acts» de 1980 et de 1982, interdisant notamment les grèves et les piquets de grève de solidarité, de même que le «blacking», c'est-à-dire le refus de manipuler les produits d'une autre entreprise affectée par une grève, ont pesé d'un poids très lourd sur la grève des mineurs de 1984-1985, de même que dans le conflit opposant 5,000 travailleurs de l'imprimerie à l'entreprise de presse Murdoch.

Même constat de déclin au Japon. Un rapport du ministère du Travail montre que le nombre de syndiqués a baissé l'an dernier pour la onzième année consécutive. Les salariés organisés n'atteignent plus que 28,2 p. cent de la population active alors qu'ils représentaient 55,8 p. cent à leur zénith en 1949 et 34,4 p. cent en 1975. Les syndicalistes de là-bas expliquent la baisse des effectifs par la difficulté à organiser les nouveaux venus sur le marché du travail.

DANEMARK

Les 37 heures

Pour 200,000 ouvriers de la construction mécanique du Danemark, la durée hebdomadaire du travail va, en quatre ans, être réduite de 39 heures à 37 heures. Cette décision gouvernementale, présentée comme facteur d'accalmie sociale, pourrait faire tache d'huile dans d'autres secteurs.

ÉTATS-UNIS

Concessions majeures des Steelworkers à l'USX

Un accord contesté est intervenu le 17 janvier dernier entre le géant de la sidérurgie USX et ses 22,000 employés membres des Steelworkers (Métallos) après un lock-out de six mois. Trente-huit unions locales sur quarante-deux ont donné leur accord pour la disparition de 1,346 emplois et signé une convention de quatre ans qui entraînera des pertes moyennes de salaires de \$2.45 l'heure pour la première année du contrat. Rappelons que les conventions des 2,500 travailleurs de l'Iron Ore, sur la Côte-Nord, membres des Métallos, arrivent à échéance le 28 février prochain.

PHILIPPINES

Tournée nord-américaine d'un leader du KMU

Pendant un mois, en novembre dernier, Carleto «Leto» Villar, leader pour Manille de la puissante centrale syndicale KMU (Kilusang Mayo Uno), a fait une tournée dans huit villes nord-américaines. Cette visite survenait une semaine à peine après l'assassinat du président national du KMU, Rolando Olalia. Cette visite avait pour objectif de développer une plus grande solidarité entre les travailleurs des Philippines et ceux de l'Amérique du Nord. M. Villar a été reçu au congrès de la Fédération des travailleurs de l'Ontario et a rencontré des membres de la CSN.

Luc Gosselin

Conseil des travailleuses et travailleurs du Montréal métropolitain



CENT ANS DE SOLIDARITÉ

En 1986, le Conseil des travailleuses et travailleurs du Montréal-métropolitain (CTM-FTQ) fête son centenaire. La constitution du Conseil tel qu'on le connaît aujourd'hui remonte à 1958, année où se fusionnaient deux conseils montréalais: le Conseil des métiers et du travail de Montréal et le Conseil du Travail de Montréal. Mais les origines du Conseil se situent en 1886 alors que des sections locales des Chevaliers du travail et des syndicats de métiers s'unissaient pour fonder le Conseil central des métiers et du travail de Montréal.

Dans le cadre des activités entourant son centenaire, le CTM décida de publier son histoire.

Le livre de près de 150 pages, bien illustré, a été lancé le 28 janvier en présence des anciens présidents du CTM et d'un grand nombre de militantes et de militants, dont plusieurs maintenant retraité-e-s.

En parcourant cette histoire, intitulée «Cent ans de solidarité» (VLB éditeur), on revit les grandes préoccupations et revendications des travailleuses et des travailleurs de la région montréalaise. À travers les époques et selon les thèmes développés, on voit à quel point la lutte syndicale pour l'amélioration des conditions de vie et de travail est une constante.

Il est donc normal de constater, que ce soit à travers le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) depuis 1972 ou du cartel syndical dans les années '50, que l'histoire du CTM, c'est aussi en partie notre histoire.

Dans ce sens, la lecture de livre est enrichissante pour toutes les militantes et tous les militants intéressés par l'histoire du mouvement syndical.

Pierre Paquette
président
**CONSEIL CENTRAL
DE MONTRÉAL (CSM)**

Théâtre: «La chambre froide»

Deux femmes. L'une a connu l'inceste étant jeune. L'autre a subi un mari dominateur. Ces deux femmes, Evelyne et Marie-Belle, se retrouvent dans une chambre...à l'institut psychiatrique! C'est là la trame de «La chambre froide», une pièce de théâtre écrite par Margot Lemire et interprétée par Françoise Crête (aucun lien de parenté avec l'auteur de cette chronique) et Diane Marie-Racicot de la troupe «le Théâtre du Mitan». Cette pièce, dure selon certains critiques, sera jouée les 26,

27, et 28 mars prochains, ainsi que les 2, 3 et 4 avril au Centre d'essai de l'Université de Montréal. Jusqu'à maintenant elle a été présentée dans des centres culturels et à certains syndicats dans différents contextes. On pourra notamment la voir dans le cadre de la Journée internationale des femmes, le 8 mars.

Cette troupe a un pied à terre dans la région de Sorel-Tracy. Elle entreprend sa cinquième année de vie publique, et elle se veut «le reflet de la vie d'ici par le choix de ses textes tirés du répertoire québécois».

Michel Crête

UNE FEMME BATTUE

Chanson:

Je suis une femme battue
par un mari qui prends son dû
pendant longtemps je me suis tu
au début j'ai été aimée
aujourd'hui j'me sens violée
laissez-moi pour une fois en parler.

On habite une maison de banlieue
on a tout l'kit pour vivre heureux
en-dedans le temps s'fait vieux
dans ma vie il y a un trop grand creux

Depuis longtemps le même refrain
celui de cet homme qui me revient
pour se servir de ses gros poings
quand jé lui refuse mes seins

Je suis une femme battue
jamais personne ne m'a cru
pensez-vous que je l'ai voulu
j'voudrais encore m'sentir aimée
j'ai pas besoin d'être maltraitée
ça fait des enfants mal-aimés

M'en aller je l'ai fait souvent
auriez-vous le courage d'en faire autant
les nuits où je suis partie
c'tait pour sauver la peau des p'tits

Restez pas là l'air hébété
quand ça m'arrive vous m'évitez
si un bon jour je portais plainte
ma vie sera-t-elle moins contrainte

Je suis une femme battue
par un mari qui ne m'aime plus
et j'ai si peur de l'inconnu
j'aurais le goût de le laisser tomber
mais qui de vous va m'abriter
la maison est à son nom

J'crois plus une ombre de ces promesses
du lendemain d'une longue ivresse
j'ai oublié l'goût de ses caresses
du temps où j'étais sa maîtresse

Chaque jour coup après coup j'avale
en essayant de garder le moral
p't'être qu'un jour sous ces coups de malheur
s'échappera un coup de bonheur.

Laurent Lavigne
CAPAC 1979

Cette concentration bien-aimée

Le 29 et le 31 janvier derniers, nous avons eu l'insigne privilège de voir comment trois chroniqueurs émérites de «La Presse» pouvaient voler au secours de leur employeur, l'empire financier qui s'appelle encore Power Corporation.

Nous faisons ici référence aux textes intitulés: «Vidéotron chez Télé-Métropole» (Jean-Guy Dubuc), «Crier au loup» (Lysiane Gagnon) et «Power, la mal-aimée» (Alain Dubuc).

Le principal argument que l'on retrouve en toile de fond de ces trois articles, c'est que la concentration des médias n'a pas donné de si mauvais résultats et que de toute façon, au Québec, cela prend l'unification d'un certain nombre de forces pour assurer la survie de notre culture et de notre identité.

Lors de son dernier congrès, tenu en novembre à Québec, la fédération nationale des communications (CSN), qui regroupe près de 5,000 membres, a réaffirmé sa volonté de démocratiser les médias et les entreprises de communication et de s'opposer à leur concentration.

Ce n'est pas parce que certains principes datent de la fin des années 60 qu'il faille absolument les balancer par-dessus bord et reprendre à son compte tout le credo, à la mode ces années-ci, de la «libre entreprise» qui se porterait mieux si on dérèglementait, privatisait et même libre-échangeait...

Madame Gagnon nous permettra de rappeler que c'est la concentration qui a fait fermer le «Montréal-Matin», le «Montreal Star», l'«Ottawa Journal», le «Winnipeg Tribune»... Ces journaux n'étaient d'ailleurs pas tous en difficultés financières, bien au contraire. Malgré cela, on les a forcés à fermer leurs portes pour satisfaire les intérêts su-

périeurs d'un groupe de presse.

Il est maintenant de mise chez les cadres du domaine de l'information de parler du «danger de l'uniformité» dans les médias en pointant du doigt les «méchants syndicats rétrogrades» qui protègent le «bois mort» et empêchent l'embauche de jeunes journalistes zélés qui régénèreraient le métier.

Ça, c'est le bouquet! Un peu d'honnêteté ferait peut-être voir à ces gens que l'état actuel des médias est le fruit de 20 ans de concentration au Québec. Une concentration qui a tué l'imagination et la diversité et, surtout, favorisé une uniformité idéologique.

Et c'est là que se trouve le plus grand danger, notamment pour la démocratie, parce que l'ensemble des grands médias logent tous à la même enseigne concernant les choix de société. Sauf de rarissimes exceptions, nos médias nous servent de l'information institutionnelle, celle qui émane de ce qu'on appelait dans les années 60 «l'establishment».

Tout ce qui conteste le moindre le système actuel est traité comme suspect et marginal: les syndicats en premier lieu, cause de tous les maux; la Ligue des droits et libertés; les groupements féministes; les groupes populaires de toutes sortes; sans oublier, bien sûr, les assistés sociaux et les chômeurs.

La concentration, c'est aussi cette sclérose qui nous maintient actuellement sous le joug du discours économique. Madame Gagnon, Messieurs Dubuc et Dubuc nous permettront de continuer à «crier au loup» et dans l'état actuel des choses, probablement à crier dans le désert des grands médias.

Luc Rufiange
Secrétaire général
FNC

La photo gagnante du mois



C'est Louise Girard, de Montréal, qui gagne la deuxième tranche de notre concours – et les \$200 qui vont avec – avec cette photo des travailleurs du Port de Montréal affectés aux opérations ferroviaires. Ces travailleurs, au nombre de 50, ont adhéré à la CSN en novembre dernier.

Prochaine sélection d'une photo gagnante: dans un mois. Participez en grand nombre!

\$700 et votre photo dans NOUVELLES CSN: ça vous intéresse?

Photographes amateurs! La CSN a besoin de vous!

Nous sommes en effet à la recherche de photos de l'intérieur des lieux de travail de nos membres, et des travailleurs et travailleuses qui les occupent.

Grâce à la commandite de la Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal et de la Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses de Québec, nous vous offrons la possibilité, à chaque deux parutions de NOUVELLES CSN d'ici l'été, de vous faire un peu d'argent de poche pour vos prochaines vacances (jusqu'à \$700!), en même temps que de rendre service à votre centrale syndicale.

Compte tenu de nos besoins habituels en illustrations, nous souhaitons particulièrement des photos montrant des travailleurs et des travailleuses à l'oeuvre dans leurs fonctions quotidiennes.

Les prix donnés seront les suivants:

- LA PHOTO DU MOIS: \$200.00
- LA PHOTO DE LA SAISON (janvier-juin '87): \$500.00
- 2^e prix: \$300.00

Voici les règlements officiels de ce concours.

- 1) L'auteur-e des photos ne doit pas être un-e photographe professionnel-le.
- 2) Les photos doivent illustrer une situation de travail et être prises sur les lieux de travail.
- 3) Les photos doivent nous parvenir en format 5 x 7 ou 8 x 10, préférentiellement en noir et blanc, dans une enveloppe renforcée par du carton, à l'adresse suivante: Concours photos, NOUVELLES CSN, 1601 de Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5.
- 4) Le jury du concours est composé de Jean Gladu, graphiste de NOUVELLES CSN, Michel Giroux, ex-photographe de presse, notamment à la CSN et à LA PRESSE, et de Jean-Pierre Paré, responsable de NOUVELLES CSN. Le choix du jury est sans appel.
- 5) Les choix par le jury de la «photo du mois» seront faits les 12 janvier, 9 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai et 1^{er} juin 1987. Les photos soumises doivent donc nous parvenir avant ces dates. La «photo de la saison» sera choisie le 1^{er} juin 1987, à partir des photos primées des mois précédents.
- 6) L'auteur-e d'une photo primée s'engage à en fournir le négatif sur demande.
- 7) Chaque photo doit comprendre à l'endos les renseignements suivants:
 - Nom, adresse complète et numéro de téléphone de l'auteur-e de la photo.
 - Lieu, date et description de la photo (ex.: «Marcel Machinchouette, machiniste chez Machintruc Machinerie de Machinville»).
- 8) Les participant-e-s à ce concours renoncent à tout droit d'auteur quant à l'utilisation actuelle ou future des photos par la Confédération des syndicats nationaux, ses services, fédérations, conseils centraux ou syndicats affiliés, sous réserve, lorsque possible, d'une mention du nom de l'auteur-e.

À AFFICHER SUR VOTRE BABILLARD SYNDICAL